

COMMUNE DE LA BRIONNE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

Le trente septembre deux-mille-vingt-deux, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de LA BRIONNE s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Bernard LEFEVRE, Maire.

Date de convocation : 20 septembre 2022.

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative au budget
- Devis columbarium
- Emprunt bancaire
- Redevance occupation domaine public routier par Orange
- DETR 2023 : modernisation éclairage publique tranche 3
- Questions diverses

M. le Maire fait l'appel nominal.

Présents : Mme Marie-Joëlle LIMOUZIN, M. Sébastien LAMIER, Adjoint ;
Mmes Magali DECOURTEIX, Anne VAN WALBEEK, Céline FAURE-LAGORCE, M Jean-Michel ROBERGE, Mme Mathilde GROLIERE, MM. Christian LAFORET, Franck RAPIN, David GIRARD, Conseillers Municipaux.

Mme Magali DECOURTEIX est élue secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2022

Il est approuvé à l'unanimité.

24-2022 ➤ Décision modificative au budget

Aux fins de régularisation des prévisions budgétaires de l'exercice 2022, le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les décisions modificatives suivantes :

C/60621 : + 1000.00 €

C/60633 : - 1000.00 €

C/6817 : + 1261.00 €

C/615221 : - 661.00 €

C/615228 : - 600.00 €

C/21316 : + 2000.00 €

C/21578 : - 2000.00 €

C/60622 : + 1500.00 €

C/615231 : - 1500.00 €

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

25-2022 ➤ Devis columbarium

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les 4 cases du columbarium existant sont toutes occupées et que celui-ci a été réalisé par les Pompes Funèbres Générales.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents devis demandés pour l'agrandissement du columbarium.

Pompes Funèbres Générales : 1 Socle Eole en granit Crépuscule finition flammée 80x80x20 cm ; 8 portes Eole en granit Ebène finition polie 47x40x3 cm ; Columbarium Eole 8 en granit Crépuscule 1 socle 80x80x20 cm, 2 modules Eole 4, 1 dalle 127x127x8 cm, 2 dalles 127x127x5 cm, 4 portes 47x40x3 cm et pose pour un montant TTC de 6 781.99 €.

Pompes Funèbres Générales : 1 Socle Eole en granit Crépuscule finition flammée 80x80x20 cm ; 4 portes Eole en granit Ebène finition polie 47x40x3 cm ; Columbarium Eole 4 en granit Crépuscule pour un montant TTC de 3 097.60 €.

Granits et Marbres Mourier : fourniture, fabrication et pose en granit Tarn royal et noir fin d'un columbarium de 3 cases de 2 urnes pour un montant TTC de 2 524.80 €.

Granits et Marbres Mourier : columbarium octogonal de 4 fois 2 urnes et 4 fois 4 urnes modèle en exposition pour un montant TTC de 7 758.00 €.

Nourrisseau Granits : Réalisation d'une dalle de fondation en béton armé, fourniture et pose de 6 modules de columbarium en granit Rose Porino pour 2 urnes par case, parties horizontales polies, chants grenailés ; réalisation de 2 assises de fondation en béton, transport et mise en place pour un montant TTC de 6 252.00 €.

Nourrisseau Granits : columbarium granit Rose Porino parties horizontales polies, chants grenailés, portes noires pour gravure ou rose, module de 3 cases pour 2 urnes, réalisation de 2 assises de fondation en béton, transport et mise en place des 2 modules pour un montant TTC de 7 044.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter à la majorité des voix, le devis de la société Pompes Funèbres Générales pour un columbarium de 8 cases pour un montant de 6 781.99 € TTC et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
POUR	9
CONTRE	0
ABSTENTION	2

26-2022 ➤ Emprunt bancaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des nouvelles propositions d'emprunt bancaire pour la somme de 60 000 € destinée à équilibrer notre trésorerie.

BANQUE		PERIODICITE											
		TRIMESTRIELLE						ANNUELLE					
		DUREE	TAUX	DUREE	TAUX	DUREE	TAUX	DUREE	TAUX	DUREE	TAUX	DUREE	TAUX
CREDIT MUTUEL		5 ANS	2,00%	7 ANS	2,05%	8 ANS	2,20%	5 ANS	2,00%	7 ANS	2,05%	8 ANS	2,20%
	Échéance	3 159,99 €		2 305,76 €		2 049,98 €		12 729,50 €		9 288,54 €		8 261,34 €	
	Coût annuel	12 639,96 €		9 223,04 €		8 199,92 €							
	Coût crédit	3 199,80 €		4 561,28 €		5 599,36 €		3 647,50 €		5 019,78 €		6 090,72 €	
CREDIT AGRICOLE		5 ANS	2,66%	7 ANS	2,72%	8 ANS	2,73%	5 ANS	2,66%	7 ANS	2,72%	8 ANS	2,73%
	Échéance	3 213,87 €		2 360,58 €		2 093,56 €		12 974,35 €		9 529,01 €		8 450,30 €	
	Coût annuel	12 855,48 €		9 442,32 €		8 374,24 €							
	Coût crédit	4 277,41 €		6 096,31 €		6 994,01 €		4 871,77 €		6 703,08 €		7 602,44 €	
CAISSE D'EPARGNE		5 ANS	2,65%	7 ANS	2,67%	8 ANS	2,69%	5 ANS	2,65%	7 ANS	2,67%	8 ANS	2,69%
	Échéance	3 213,05 €		2 356,46 €		2 090,25 €		12 970,63 €		9 510,96 €		8 435,97 €	
	Coût annuel	12 852,20 €		9 425,84 €		8 361,00 €							
	Coût crédit	4 261,00 €		5 981,01 €		6 888,13 €		4 853,15 €		6 576,75 €		7 487,75 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité, la proposition de prêt du Crédit Mutuel pour une durée de 5 ans avec un taux de 2.00 % périodicité trimestrielle avec une échéance de 3 159.99 € et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

27-2022 ➤ Redevance occupation domaine public routier par Orange

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la déclaration d'occupation du domaine public routier d'ORANGE, et de l'article R20-53 du Décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, fixant le montant de la révision annuelle.

Les redevances dues pour l'année 2022 s'établissent ainsi :

- aérien : 13,47 km x 56,85 € = 765,77 €
 - souterrain : 6,3 km x 42,64 € = 268,63 €
- Soit un total de **1 034,40 €**

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour mettre en recouvrement la somme de **1 034,40 €** correspondant à la redevance d'occupation du domaine public routier d'ORANGE pour l'année 2022.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

28-2022 ➤ DETR 2023 : modernisation éclairage public tranche 3

Monsieur le Maire explique que le projet d'éclairage public pour les villages de Maufanges, Le Mas, Larpent et Chezal Benoit vient d'être finalisé par le SDEC et le présente au Conseil Municipal.

Il indique que cette opération pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 35 % du montant HT des travaux de modernisation (appareillages, fournitures et pose), ainsi que d'une subvention du SDEC de 80 % du coût HT des travaux de réseaux.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération et sur son financement selon détail ci-après.

	HT	TVA	TTC
DEPENSES			
Travaux de modernisation	17 867.49	3 573.50	21 440.99
Travaux de réseaux	2 841.65	568.33	3 409.98
TOTAL TRAVAUX	20 709.14	4 141.83	24 850.97
RECETTES			
Subvention DETR 35%	6 253.62	---	---
Subvention SDEC 80%	2 273.32	---	---
TOTAL RECETTES	8 526.94	---	---
AUTOFINANCEMENT	12 182.20	---	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet présenté et décide de lancer l'opération,
- Sollicite une subvention au titre de la DETR,
- Sollicite une subvention auprès du SDEC,
- Arrête le plan de financement comme indiqué ci-dessus.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- Divers courriers ; informations diverses et questions diverses.

Monsieur Jean-Michel ROBERGE souhaite l'envoi d'un mail avec l'ensemble des documents à jour la veille de la réunion du conseil, proposition acceptée.

Madame Marie-Joëlle LIMOUZIN propose d'informer les habitants sur les effets des deux premières modernisations d'éclairage public, via les comparatifs EDF et sur la consommation totale d'eau des habitants de la commune sur une année, sur le bulletin municipal.

Monsieur David GIRARD fait part au Conseil Municipal de la réclamation de Monsieur KLOYAN qui habite au village de Larpent concernant l'eau qui descend chez lui et sollicite donc la création d'une rigole par le cantonnier. Monsieur le Maire lui répond que celle-ci sera faite rapidement.

De plus, celui-ci est revenu sur le problème des ficelles de Monsieur BRY au carrefour de la route de Larpent et Chezal Benoît.

Il fait part également du problème des déchets verts notamment des fourgons bennes qui viennent d'autres communes pour décharger leurs débris. Il propose qu'il serait peut-être utile de mettre un portique au niveau du quai pour limiter la hauteur de véhicules. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis vont être demandés.

Madame Mathilde GROLIERE fait part au Conseil Municipal que suite à la réunion de rentrée de la classe de Madame Marie-Pauline VALLADEAU, celle-ci a demandé s'il serait possible d'avoir un tableau blanc avec un vidéoprojecteur.

Le problème des carrefours dangereux et de la vitesse excessive sur la route départementale n°4 sont de nouveaux abordés. Les intersections concernées la route de l'école et la route de monbut ainsi que celui-ci des logements HLM à Mériduet. Il est évoqué la pose de radar pédagogique, de faire appel à la gendarmerie pour des contrôles de vitesse. Madame Marie-Joëlle LIMOUZIN propose l'envoi d'un courrier au Conseil Départemental afin de savoir s'il peut nous apporter des solutions.

Madame Marie-Joëlle LIMOUZIN rappelle que le repas du Conseil Municipal et des employés est prévu samedi 1^{er} octobre à l'Auberge du Maupuy et que chaque personne règle sa part. Le sujet est abordé à savoir si l'année prochaine la commune ne pourrait pas payer cette prestation et que les conjoints peuvent accompagner moyennant le règlement de leurs repas.

Monsieur Sébastien LAMIER indique une rencontre a eu lieu au carrefour des élus avec un correspondant de La Montagne concernant la création d'un site internet pour la commune. La présentation aura lieu le mardi 11 octobre 2022 avec Bernard L, Marie-Joëlle L et Mathilde G.

Activités de la secrétaire et temps de travail

Depuis le 1^{er} septembre, Aurélie LAVAUD travaille à 35H. Cette augmentation de temps permet une prise en charge améliorée de ses activités ainsi que la mise en place à venir de nouveaux services (ex : cartographie et identification des emplacements au cimetière...). Ce temps permettra aussi un service supplémentaire aux habitants puisqu'il est désormais proposé un accueil sur rendez-vous le samedi matin. De même, lors des absences des instituteurs (non remplacés), l'accueil des enfants pourra être ainsi assuré.

Les horaires d'ouverture de la mairie sont donc : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 00 à 11 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Réunion proposée afin d'échanger plus régulièrement sur l'actualité de la commune, aux conseillers qui le souhaitent, et en complément des conseils municipaux : le dernier vendredi de chaque mois. La première réunion aura donc lieu le 28 octobre à 20H.

Affiché le 14 octobre 2022

La Secrétaire de séance,
Magali DECOURTEIX

Le Maire,
Bernard LEFEVRE